SAEMDI 2 OCTOBRE. (N° 118) 17e ANNÉE — 1858.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et Mlle NIVERLET, libraires ;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Correspondance générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures	45 minut.	soir,	Omnibus.
4 —	32 —	—	Express.
3 —	47 —	matin,	Express-Poste.
9 —	20 —	—	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure	50 minut.	mat.	Express.
11 —	51 —	matin,	Omnibus.
6 —	6 —	soir,	Omnibus.
9 —	44 —	—	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	*Saumur*, 18 f. »	*Poste*, 24 f. »
Six mois,	— 10 »	— 13
Trois mois,	— 5 25	— 7

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés*, ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Hier, nous recevions par la voie des journaux allemands des nouvelles de Bosnie peu rassurantes quant au rétablissement de la tranquillité dans cette province. Aujourd'hui, ce sont des lettres de Vienne qui nous représentent le maintien de l'ordre comme très-compromis dans la Servie, autre province de l'empire ottoman limitrophe de l'Autriche.

Depuis l'agression dont a été l'objet de la part d'un soldat albanais le consul anglais de Belgrade, et les mesures répressives qui ont suivi cette attaque, une fermentation sourde n'avait jamais cessé de régner en Servie. Mais aujourd'hui, disent les correspondances auxquelles nous faisons allusion, la situation est devenue tellement critique dans cette contrée, qu'une levée en masse est à redouter de la part de la population presque toute guerrière.

D'après les récents rapports des commandants des troupes autrichiennes échelonnées sur les frontières de Servie, les chefs des mécontents, qui séjournent, pour la plupart, à Jassy et à Bucharest, seraient parvenus à faire introduire dans la principauté de grandes quantités d'armes, de poudre et autres munitions de guerre, dans le but de placer à la tête du gouvernement l'ex-prince Milosch Obrenovitch, en renversant le prince Alexandre Karageorgiewiez, qui ne trouverait de salut qu'en se réfugiant avec sa famille dans la citadelle, dont les fortifications ont été augmentées et qui est approvisionnée pour plus d'un an.

Le gouvernement autrichien, qui paraît être fort au courant de ces intrigues et qui craint pour ses frontières, se tient prêt à toutes les éventualités; il a fait prévenir, des préparatifs du parti révolutionnaire, le gouvernement Serbe, en lui recommandant la plus grande vigilance, et il a pris des mesures pour soumettre à un contrôle sévère le commerce animé qui se fait sur la frontière autrichienne avec la Servie, et qui a principalement pour objet des achats d'armes de la part des Serbes.

Du côté du Monténégro, l'Autriche n'a pas moins de préoccupation, et, bien que les Monténégrins témoignent depuis quelques temps de grands égards vis-à-vis des autorités de la frontière autrichienne, le prince Danilo ayant fait savoir que toute violation de la frontière autrichienne serait sévèrement punie, la persistance des querelles et des conflits sur cette partie de la frontière turque oblige le général Mamula, qui commande les troupes autrichiennes, à la plus grande vigilance. Ainsi, dans les derniers jours de septembre, les Monténégrins ayant planté, pendant la nuit, un drapeau sur un corps-de-garde turc, près de Sutorina, les Turcs enlevèrent ce drapeau, mais pendant qu'ils s'éloignaient, les Monténégrins en remirent un autre, et il s'en suivit un conflit dont les suites fâcheuses ne purent être prévenues que par l'intervention des soldats autrichiens.

Comme on le voit, même en faisant la part de ce qu'il peut y avoir d'exagéré dans ces rapports de source autrichienne, la tranquillité n'est rien moins que rétablie dans les provinces occidentales de la Turquie, et d'une autre part, tant que durera cette situation, il n'est guère possible que l'Autriche puisse exécuter le projet qu'on lui prête de réduire son armée. — Havas.

La presse de Londres a cessé de s'occuper de l'affaire de Villafranca, ou si elle s'en occupe maintenant c'est pour prendre le contrepied de ce qu'elle affirmait si énergiquement la semaine dernière.

Ainsi le *Morning-Advertiser*, l'un des journaux qui se sont le plus emportés contre la Russie au sujet de cette affaire, déclare tranquillement aujourd'hui, que, « loin de voir d'un mauvais œil l'établissement de la Russie à Villafranca, l'Angleterre devrait plutôt féliciter le czar Alexandre II d'avoir enfin résolu de mettre son empire en contact plus intime avec l'Europe occidentale. N'empêchons pas, ajoute le *Morning-Advertiser*, la Russie d'acheter autant de bagnes et de dépôts de charbons qu'elle pourra; laissons-la s'établir à Villafranca, à Kiel, à Hammerfest. Le résultat sera l'accélération d'une confraternité générale et de la civilisation universelle. Telle est la nouvelle doctrine en ce qui touche la nature actuelle du gouvernemet russe; si elle n'est pas universellement accréditée, elle vaudra tout au moins la gratitude de l'autocrate à ceux qui la soutiennent. »

A la bonne heure, au moins, voilà de nobles sentiments, mais pourquoi avoir attendu pour les exprimer que le ridicule ait fait justice des précédentes déclamations contre la politique moscovite? — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Hambourg, 29 septembre. — Le vapeur l'*Invincible*, venant de Cronstadt, avec plein chargement, a entièrement sombré en mer, le 25 courant, près de Hochland. Les passagers et l'équipage ont pu être sauvés et sont arrivés à Stockholm.

Berne, 29 septembre. — Le conseil fédéral a fait porter plainte à Vienne contre la violation du territoire suisse par des douaniers autrichiens.

Il a décrété la création d'un consulat suisse à Brême.

Trieste, 30 septembre. — Le paquebot de Constantinople apporte des nouvelles de cette ville, en date du 25 septembre.

Lord Redcliffe avait fait visite à la Porte. Il devait être reçu le 25 par le sultan.

Le premier ministre de Perse, ainsi que ses deux fils, avaient été destitués et étaient gardés à vue.

Trieste, 30 septembre. — Les nouvelles d'Alexandrie (Egypte) sont en date du 22 septembre.

Un journal italien qui se publie à Alexandrie parle de troubles qui auraient éclaté à Djeddah, ainsi qu'à la Mecque, et qui auraient fait plusieurs victimes parmi les soldats ottomans.

Les Anglais de Sultampoure devaient poursuivre les rebelles d'Onde qui ne sont pas encore complètement soumis. — Havas.

FAITS DIVERS.

Paris, 30 septembre.

A sept heures ce matin Leurs Majestés Impériales et le Prince Impérial sont arrivées, par le chemin de fer de ceinture, à leur résidence de Saint-Cloud, venant de Biarritz.

FEUILLETON

UNE CHIENNE D'HABITUDE.

HISTOIRE D'UN GROGNARD D'EAU SALÉE.

(Suite.)

Pêcheurs et matelots s'étaient précipités dehors en emportant quelques rouleaux de corde qui, tout à l'heure, se trouvaient sous les tables. La plage était couverte de riverains. Malgré le temps affreux qu'il faisait, le Grand-Borgne et ses camarades lancèrent à la mer leur barque de pêche échouée sur la vase; mais l'opération fut assez longue, bien que tous les matelots fissent des efforts inouïs. Les plus lestes montèrent l'embarcation; le Grand-Borgne fut obligé de repousser une partie des marins; c'était à qui le suivrait, et il ne fallait point que le bateau fût trop chargé. Les autres allèrent se poster avec des cordes, de distance, en distance, prêts à tout dès qu'ils trouveraient l'occasion d'être utiles.

Mais on ne voyait rien, rien, si ce n'est l'écume blanche des vagues qui, pousées par le vent en sens contraire du courant, rejaillisaient en gerbes de tous côtés : on n'entendait que le tumulte du sud-ouest irrité, que le fracas des flots qui se tordaient au rivage ou s'entrechoquaient au large.

Tout-à-coup, cependant, une voix tonnante, qui sortait du milieu des lames, héla ainsi :

— Ho! de la côte! ho!

— Hâlà! repondit-on au même instant.

— Envoyez une amarre!

— On y va! crièrent les autres.

Thomas, resté sur le bord, se déshabilla en un clin-d'œil passa la corde à son bras et se jeta à la nage dans la direction d'où partait la voix.

Afin de bien marquer sa position, l'homme qui avait hélé la côte chantait d'un ton lugubre : — *Ici ho! holhé! Hissoué! Hourah! Hop!*

Le matelot parti de terre trouva dans l'eau un nageur qui lui remit un enfant et disparut.

La barque des pêcheurs arriva, peu d'instants après, sur le lieu du désastre. Cinq hommes se débattaient alors autour d'un canot défoncé. L'un d'eux, évanoui, était soutenu par un marin qui le passa d'abord aux rameurs, puis on sauva tous les autres, cramponnés encore à des avirons, à des débris de mâture ou à la quille de l'embarcation chavirée. Le dernier qui grimpa dans la barque était nu : il ne dit pas un seul mot. L'on avait trop à faire pour s'occuper de lui. Seulement, lorsque le patron demanda s'il ne restait plus personne à l'eau, et que les gens du canot répondirent : — « Nous avions un enfant avec nous le fils de ce monsieur évanoui, » — le dernier venu ajouta : — « L'enfant est à terre, je l'y ai porté »

Dans l'obscurité l'on ne pouvait reconnaître celui qui parlait de la sorte; le Grand-Borgne se tourna vers lui :

— Qui es-tu? dit-il.

— Ça ne te regarde pas, répliqua l'autre, gouverne droit!

A quelques longueurs de barque du rivage, le laconique sauveteur se précipita dans l'eau : comme en raison de l'état de la mer l'abordage exigeait des précautions infinies, le nageur toucha la terre plus de dix minutes avant que le bateau de pêche fût tout-à-fait en sûreté.

Lorsque les hardis riverains rentrèrent dans le cabaret de la *Baleine-d'Or*, Michel Martaillo fumait gravement sa pipe au coin d'un grand feu que la mère Bigorne venait de faire allumer. Thomas s'efforçait de ranimer le courage d'un petit garçon de dix à douze ans qui pleurait à chaudes larmes en appelant son père.

— Soyez tranquille, mon petit monsieur, disait-il, votre papa sera sauvé, la grande barque le ramènera bien. C'est le Grand-Borgne qui est patron dedans; il s'y entend : calmez-vous.

Le pauvre enfant était inconsolable, ses lamentations faisaient pitié. Michel Martaillo fut tenté de rompre le silence, et même il commença de grogner sourdement pour préluder peut-être à quelque rude apostrophe; mais les gens de la barque ouvraient la porte, il se tut, quitta sa place et alla se cacher de nouveau dans son coin obscur.

Demain, l'Empereur passera en revue, à deux heures, au Champ-de-Mars, plusieurs régiments de la garnison de Paris. On croit que des décorations seront distribuées par Sa Majesté.

Avant la revue, il y aura un conseil des ministres sous la présidence de Sa Majesté.

L'Empereur doit partir samedi pour le camp de Châlons, où il se propose de passer une huitaine de jours.

— On écrit de Châlons au *Moniteur :*

« Le camp de Châlons ne tardera pas à être honoré de la présence de l'Empereur, et cette auguste visite sera le signal de sa levée.

» Avant que les troupes rentrent dans leurs garnisons, il peut être convenable, dans l'intérêt du métier et de la vérité, de jeter un coup-d'œil sur les travaux exécutés par elles, durant trois mois, dans cette école militaire pratique, dont la création toute récente est due à l'une des plus heureuses inspirations de Napoléon III.

» En fondant sur une immense échelle le camp de Châlons, et en le rendant permanent, l'Empereur s'est souvenu que les armées les plus redoutables, au début d'une campagne, avaient toujours été celles qu'un long séjour sous la tente, pendant la paix, avait familiarisées avec les rudes exigences de la discipline et de la fatigue. Il a voulu inaugurer lui-même sa pensée, en commandant, l'année dernière, la première réunion, composée des troupes de sa garde impériale. La direction éminemment intelligente et active donnée à leur instruction a naturellement servi de guide pour la réunion de cette année, que la confiance de Sa Majesté a placée sous le commandement en chef du maréchal Canrobert.

» Le camp de Châlons, en 1858, se compose :

» De deux divisions d'infanterie ;

» D'une division de cavalerie légère ;

» De six batteries d'artillerie (trois à cheval et trois montées) ;

» De trois compagnies du génie ;

» De détachements de soldats d'administration ;

» Et de la force publique.

» Toutes ces troupes étaient réunies au camp le 14 juillet.

» Le maréchal en prit le commandement le 15, et dès la semaine suivante l'instruction de détail était commencée. Jusqu'au 15 août, elle ne fut interrompue qu'une fois par semaine par des marches manœuvres, que le maréchal commandait en personne. Depuis le 15 août, les grandes manœuvres proprement dites ont eu lieu deux fois par semaine. Les autres jours étaient consacrés aux manœuvres de brigades et de divisions, et aux exercices du tir.

» Pour les grandes manœuvres, le maréchal réunissait autour de lui, à chaque pause, les officiers généraux et le commandant de l'artillerie, avec leurs chefs d'état-major et leurs aides-de-camp. Là, il exposait en peu de mots, très-clairs et très-précis, quelle était l'hypothèse admise de la présence de l'ennemi et quels étaient les mouvements, soit d'attaque, soit de résistance qu'elle entraînait ; indiquant aux chefs de chaque ligne et de chaque arme le rôle successif qu'elles avaient à jouer, et le moment de leur action. Le cercle rompu, deux coups de canon donnaient le signal, et toutes les troupes s'ébranlaient à leur tour, selon le programme expliqué, et sous la haute surveillance du commandant en chef.

» Durant la première période, le maréchal avait, le matin, inspecté et fait manœuvrer sous ses yeux chaque régiment d'infanterie, chaque régiment de cavalerie et chaque batterie d'artillerie, afin de se rendre un compte exact du degré d'instruction des officiers et soldats.

» Aujourd'hui, l'on peut dire que l'instruction des troupes est complète, non-seulement au point de vue spécial de chaque arme en particulier, mais encore au point de vue général du jeu successif et combiné des différentes armes sur un immense terrain.

» Le camp a reçu, pendant ces trois mois, de très-grandes améliorations, grâce à l'impulsion donnée par l'Empereur. Des baraques sont déjà construites pour recevoir tout un régiment d'infanterie. Malgré la sécheresse exceptionnelle de l'été, des puits nombreux ont toujours fourni en abondance une eau excellente. Enfin, l'état sanitaire des hommes et des chevaux est meilleur que dans les garnisons. »

— Nous lisons dans le *Journal de Loir-et-Cher :*

« Un accident, qui pouvait avoir les plus déplorables conséquences, est arrivé le 19 de ce mois, à Vendôme, dans la maison où MM. les officiers du 8e dragons prennent leur pension. Dimanche, le garçon de service avait mis le couvert, et, en attendant ses pensionnaires, qui se réunissaient à dix heures et demie, la maîtresse de la maison était allée donner un coup-d'œil à la table, lorsqu'elle crut entendre, sans s'expliquer dans quelle partie de la maison, un craquement prolongé. Elle n'en tint aucun compte, et, son inspection achevée, elle quitta la salle. A peine en avait-elle franchi le seuil qu'un épouvantable fracas eut lieu et que le plafond de la salle à manger s'écroula tout entier. La panique fut grande, on le comprend, et un sauve-qui-peut général chassa bientôt de l'hôtel maîtres et employés. La police fut avertie aussitôt, et des gardes furent postés aux abords de la maison que la population assiégeait. Par un hasard providentiel, personne n'a péri, n'a été blessé même ; mais tout ce que contenait la salle en meubles, vaisselles et accessoires, a été pulvérisé. On frémit en pensant que, quelques instants plus tard, une dizaine d'officiers et les personnes attachées à leur service eussent pu périr misérablement ensevelis sous les décombres. Une information a été commencée sur cet évènement qui a causé à Vendôme une émotion facile à comprendre, surtout quand on vient à se rappeler l'affreux malheur qui, dans une circonstance identique, frappa, il y a quelques années, une honorable famille de cette ville. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Nous devons à une communication bienveillante une nouvelle qui fera plaisir à Saumur, parce que celui qu'elle concerne y est aimé et estimé. Le Jury de la société de Sainte-Cécile de Bordeaux, à la suite d'un brillant concours, dans lequel 23 partitions ont été consciencieusement examinées, et 8 jugées remarquables à des degrés divers, a décerné le 2e prix à notre compatriote M. Bouleau-Neldy. — M. Nicouchoron, de Paris, a obtenu le 1er prix ; mais venir immédiatement après une célébrité, c'est un véritable succès. La partition de M. Bouleau, chœur à six voix, a été écrite sur des paroles dues aussi à un enfant de Saumur : *la Rédemption*, petit poëme religieux de 70 à 80 vers. Le poète et le musicien, s'inspirant l'un l'autre, ont produit avec bonheur l'œuvre que Bordeaux vient de couronner. Ajoutons que, pour les partisans de la décentralisation de l'art, c'est une bonne fortune de voir d'aussi belles couronnes conquises par la France départementale. Aussi, adressons-nous de vraies et chaleureuses félicitations à M. Bouleau-Neldy et à son collaborateur.

Le feu s'est déclaré, dimanche, à 7 heures 1/2 du soir, dans la commune de la Breille, dans une maison occupée par M. Blandin, maire de la Breille. En peu d'instants, tout un corps de bâtiments rempli de fourrages et contenant des instruments aratoires a été brûlé. Les habitants de la commune et des environs, qui étaient accourus dès les premières lueurs du feu, sont parvenus à préserver la maison d'habitation.

La perte est évaluée à 2,200 fr. ; 1,000 pour le bâtiment appartenant à M. Meignan, propriétaire à Brain, et 1,200 pour les fourrages et les instruments aratoires.

Rien n'était assuré. On attribue ce sinistre à la malveillance ; deux individus, mal famés, ont été arrêtés.

Nous croyons devoir signaler au public, dit l'*Union de l'Ouest*, un genre de fraude qui se pratique en ce moment, dans un grand nombre de départements, sur les monnaies d'or. En plongeant ces monnaies dans un bain d'eau régale, d'habiles filous leur enlèvent une grande partie du métal précieux qui les compose, et les remettent ensuite en circulation comme si elles n'avaient rien perdu de leur poids légal.

Nous avons vu une pièce de quarante francs à laquelle on avait enlevé, par le procédé chimique dont nous parlons, quinze francs de sa valeur. Et probablement cette pièce n'est pas la seule, dans le département, qui ait été falsifiée.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1858.

Presidence de M. Louvet.

(*Suite.*)

Vœux des Conseils d'arrondissement. — Les vœux et observations des conseils d'arrondissement sur les chemins vicinaux sont soumis successivement au Conseil.

Le Conseil d'arrondissement de Saumur appelle l'attention de l'administration sur la dernière lacune que présente le chemin de grande communication n° 19, dans la traverse du bourg de Gennes ; enfin, il demande de nouveau avec instance, l'amélioration de la rampe des Verchers, sur le chemin de grande communication n° 19.

Il est donné acte du vœu ci-dessus exprimé, sur lequel M. le préfet a déjà appelé l'attention de M. l'agent-voyer en chef.

Un membre du Conseil insiste particulièrement sur la nécessité urgente de l'amélioration de la rampe des Verchers ; ce chemin est le seul qui présente une rampe de 10 pour 100, ce qui constitue une véritable lacune.

— Mon père, mon père ! Dieu ! il est mort ! cria d'une voix déchirante le petit garçon.

— Non ! non ! votre père n'est pas mort, ne vous désolez pas, dit le Grand-Borgne en asseyant sur le banc de la cheminée un homme évanoui, auquel Jeanneton et la mère Bigorne prodiguèrent aussitôt les soins que réclamait son état.

Les pleurs du petit garçon cessèrent de couler ; Prigent, qui avait le don de l'éloquence, lui fit comprendre que son père ne tarderait pas à reprendre ses sens. Puis chacun raconta sa version.

— Ah ça ! voyons un peu, dit Thomas à haute voix, quel est celui qui m'a passé ce petit monsieur pour le porter à terre ?

Personne ne répondit.

— Et quel est le sauvage qui m'a remis M. Dumaine et qui après s'est jeté dehors sans dire gare ?

Même silence.

On savait le nom du personnage principal de l'embarcation chavirée ; c'était un riche propriétaire de l'île de Ré, que des affaires urgentes appelaient à la Rochelle ; le mauvais temps n'avait pu le retenir ; et croyant bien faire, il était parti de la pointe de l'île la plus rapprochée du continent, au lieu de fréter un des grands passagers du port Saint-Martin.

— Sommes-nous tous ici ? s'écria Prigent.

Les anciens comptèrent et répondirent : — oui, oui, nous y sommes tous.

— Alors, apparemment, c'est quelqu'un qui n'est pas de la compagnie.

— Et moi, je gage que c'est vous, caporal, reprit vivement le Grand-Borgne en s'adressant à Michel Martaillo.

Tous les regards se tournèrent vers le quartier-maître.

— Pas si bête, dit-il.

— C'est toi, dit un ami du marin ; tu n'étais pas ici pendant le coup de feu.

— Moi ! plus souvent ! regarde : mes habits ne sont seulement pas mouillés.

— Pardienne ! interrompit Jeanneton ; ce n'est pas malin, il les avait laissés sous le angar au bois, où je les ai vus.

— Eh bien ! oui, c'est moi ! là ! Je suis un imbécille, un chameau, un triple sot ! je l'avoue. Mais je vous avertis, moi, que le premier de vous qui apprendra mon nom à ce monsieur, je lui ferai passer un vilain quart d'heure ; vrai comme je ne suis qu'une vieille bête, incapable de résister à sa chienne d'habitude... Bonsoir !

Là-dessus, le quartier-maître essaya de sortir, ses camarades le retinrent quelques instants.

— Reste donc, matelot, reste, disaient-ils, on ne te dénoncera pas ; sois calme, nous allons faire route ensemble ; il n'est pas encore neuf heures.

— Laissez-moi ! laissez-moi ! les pieds me brûlent ; je ne veux pas demeurer ici une minute de plus.

Comme le farouche caporal achevait ces mots, M. Dumaine rouvrit les yeux, tendit les bras à son enfant, l'embrassa tendrement et remercia Dieu de le lui avoir conservé.

Michel Martaillo se sentit ému par ce tableau, détourna la tête et fit encore trois pas vers la porte.

— Mais attends donc ! crièrent les autres.

— Quoi attendre ? je suis pressé !

— Mon père ! s'écria le jeune fils de M. Dumaine, voici l'homme qui nous a sauvé tous deux ; il part sans vouloir qu'on le nomme.

— Maudit gamin de mousse de malheur ! hurla Michel Martaillo furieux. Que le ciel te...

Le reste se perdit dans l'éloignement, le quartier-maître avait brusquement repoussé ses amis et prenait la fuite en courant.

II. — LE DÉPART.

Lorsque Michel Martaillo entra chez sa vieille mère, il était démoralisé.

— Tenez, mère, dit-il, votre fils n'est pas un homme ; il n'a pas pour six liards de résolution.

— Qu'as-tu donc, mon pauvre Michel, demanda la bonne femme.

— Ce que j'ai, je tombe toujours en faute. Je n'ai pu résister encore ce soir ; je viens de repêcher un monsieur et son fils qui ont chaviré en canot : toujours la même manie ! J'avais juré mes grands dieux qu'on ne m'y reprendrait plus. Bah ! j'entends crier, me voilà à l'eau. J'ar-

M. l'agent-voyer fait observer, dans son rapport, que le Conseil d'arrondissement, dans sa délibération de l'année dernière, mentionnait de la part de la commune des Verchers l'offre d'un concours spécial d'une somme de 10,000 fr., mais que toutes ses démarches pour la régularisation de cette offre n'ont abouti à rien.

La troisième commission demande que M. le préfet fasse instruire de nouveau cette affaire, et s'entende avec la commune pour arriver à une rectification si désirable.

Le Conseil appuie cette proposition et invite M. le préfet à la prendre en considération.

Fleuve de la Loire. — Situation. — Le Conseil avait demandé, dans sa dernière session, pour les dépenses d'entretien et de balisage, 110,000 fr., il n'a été obtenu que 80,000 fr.; pour les travaux neufs, 71,537 fr., il ne paraît avoir été alloué que 43,270 fr.

Parmi les travaux neufs et les grosses réparations exécutés sur les crédits de 1858, ou qui le seront dans le cours de la campagne, figurent :

Le prolongement du quai du Gaz, à Saumur;

L'amélioration du bac de Gaure.

Le projet d'assainissement de la boire de la Croix-Verte a été approuvé.

Le projet d'exhaussement de la cale du quai de Limoges, à Saumur, est ajourné, par suite du refus du Conseil municipal de cette ville de participer à la dépense.

Le projet de défense de la ville de Saumur contre les inondations a été soumis aux enquêtes règlementaires et est soumis en ce moment à l'administration supérieure.

En même temps que le gouvernement s'occupe de mettre la vallée de la Loire à l'abri des inondations, il recherche avec non moins de persévérance les moyens d'améliorer la navigation de ce fleuve, et, en présence des systèmes contraires pour atteindre ce but, le Conseil ne peut que se borner à hâter par ses vœux la prompte réalisation des bienfaits qu'assureront à ce pays les travaux de défense décrétés par l'Empereur.

Le Conseil apprend avec plaisir qu'un service hydrométrique pour l'annonce des crues de Loire vient d'être organisé, et que, grâce aux avis qui seront transmis par M. le préfet du Loiret, les populations riveraines du fleuve pourront, en cas de crue subite, prendre les mesures de sûreté et de préservation si utiles et si souvent efficaces en pareille circonstance.

Eaux minérales de Martigné-Briand. — Il vote également, comme les années précédentes, la subvention de 500 fr. en faveur de l'établissement d'eaux minérales de la fontaine de Jouannette, commune de Martigné-Briand, eaux minérales dont l'efficacité est depuis longtemps reconnue, en appelant toutefois l'attention de M. le préfet sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune de Martigné-Briand avisât au moyen d'améliorer cet établissement, qui est encore aujourd'hui au point où il se trouvait il y a près d'un siècle, ce qui en arrête le développement.

Conversion en argent des prestations en nature. — M. le préfet propose au Conseil de maintenir, pour 1859, le taux de la conversion en argent des prestations en nature, tel qu'il a été établi pour 1858, le Conseil général devant être appelé chaque année à le déterminer, aux termes de l'article 4 de la loi du 21 mai 1836.

Dans sa session de 1857, le Conseil général avait fixé le prix du rachat ainsi qu'il suit :

1° Journée d'homme	1 f. 25 c.
2° Journée de cheval	1 25
3° Journée de bœuf d'attelage	» 60
4° Journée de vache	» 50
5° Journée d'âne	» 50
6° Journée de voiture ou de charrette	1 25

Le Conseil général, conformément à l'avis de la quatrième commission, fixe le même tarif pour 1859. (*La suite au prochain numéro.*)

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

S. A. I. le prince Napoléon est arrivé, le 28, au soir, à Varsovie. Il a été immédiatement reçu par l'Empereur, qui lui a fait un accueil empressé et l'a reconduit à la demeure qu'on lui avait préparée. — Havas.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du *Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. (service spécial créé pour la province). — Expédition franc de port pour toute la France, jusqu'à destination. (479)

Nous continuons à citer un nouvel extrait du rapport des certificats sur le rétablissement de la santé parfaite, sans médecine, ni purges, ni frais, par la délicieuse *farine de santé* DU BARRY, de Londres, qui économise en remèdes 50 fois son prix, pour les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents; tout désordre de l'estomac, du bas-ventre, des poumons, des nerfs et du foie; acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, douleurs, aigreurs, diarrhée, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthme, phthisie, dartres, éruptions, mélancolie, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

CERTIFICATS :

N° 54,314 : Mme l'épouse de M. le Maire de Volvic, d'une irritation pulmonaire avec crachement de sang et toux opiniâtre. — N° 54,307 : M. Et. Poujade, entrepreneur, Le Gua, d'une gastrite aiguë, ne digérant plus, mais vomissant tous ses aliments et épuisé de faiblesse. — N° 53,918 : M. Lieutaud, d'Aix, d'une toux suffoquante, manque de repos et d'appétit, tiraillements d'estomac; et une jeune dame, d'une toux suffoquante, douleur à l'épigastre et perte de sang. — N° 53,927 : M. C. Braff, négociant, rue Richer, 45, Paris, d'une dyspepsie (indigestion opiniâtre); et sa petite fille, laquelle, née chétive, est devenue une enfant magnifique de santé en vivant de la Farine de Santé Du Barry.

Cette farine est vendue, par tous les épiciers et pharmaciens, en boîte de ferblanc, de 1/2 k. à 4 fr., 1 k. 7 fr., 2 1/2 k. 16 fr., 6 k. 32 fr.; en qualité double, 1/2 k. 8 fr., 1 k. 14 fr., 2 1/2 k. 32 fr., 5 k. 58 fr. Les 5 et 6 k. s'expédient franco. — Dépôt à Saumur, chez M. A. PIE fils, droguiste. (480)

TAXE DU PAIN du 1er octobre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 15 c. » m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 12 c. 50 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 10 c. » m.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 24 au 30 septembre.

La liquidation de la rente se prépare au milieu d'un concours de circonstances assez favorables. La reponse des primes vient d'avoir lieu, malgré les efforts des vendeurs, à 73 30, et à ce cours presque toutes les primes vendues pendant le mois de septembre ont été levées, ce qui nécessite de grands besoins de rentes, et oblige les vendeurs à des rachats considérables.

La rente a monté vivement depuis deux jours. Après une lutte très-vive entre les deux parties de la spéculation, le cours de 73 a été enlevé et se trouve mieux établi que jamais, par les combats auxquels il a donné lieu. Ce cours a subi l'épreuve des réalisations et s'appuie maintenant, non plus sur la prochaine effervescence de la hausse, mais sur un mouvement réfléchi et raisonné. L'abaissement du taux de l'escompte a, d'ailleurs, proproduit le meilleur effet sur les capitalistes. La rente, le premier de tous les placements, celui qui jouit des garanties les plus solides, peut-elle donner un intérêt de plus de 4 0/0, lorsque l'argent est à 3 0/0?

Le marché des chemins de fer a été entraîné dans la même réaction que la rente. Depois deux jours aussi il s'est relevé, grâce surtout aux bulletins de recettes, dont les chiffres continuent à être très-satisfaisants. Néanmoins les derniers prix de cette semaine restent, pour la plupart des lignes, légèrement en baisse sur ceux de la semaine précédente.

Le Lyon, cependant, a monté avec une vigueur exceptionnelle et ferme à 883.75, avec 1.25 seulement de réaction depuis huit jours. La spéculation a été excitée sur cette valeur par la prospérité croissante de son exploitation. L'Orléans a perdu un peu de terrain; il ferme à 1422 50. Le Nord, après avoir dépassé 1000 fr. à plusieurs reprises, paraît s'être fixé entre 985 et 990.

Le Midi a fléchi de 10 fr. à 600. L'Est est ferme à 745, l'Ouest à 442 0/0, le Genève à 6 50, les chemins Autrichien 1 70.

Le Dauphiné, à 530; les Ardennes, à 480. Les chemins de fer étrangers sont lourds. On négocie les Autrichiens à 660, les Romains de 505 à 507 0/0, les Lombards à 642 50, et les Sarragosses sont aussi recherchés.

Il se traite quelques affaires sur le marché industriel. La Caisse centrale de l'industrie, récherchée surtout en raison de la sagesse qui préside à ses opérations, se tient à 110 fr. Le Comptoir-Bonnard donne lieu à des affaires suivies de 70 à 72 50. L'Union des Gaz est toujours offerte.

Les obligations sont toujours considérées comme un excellent placement : celles du square d'Orléans, émises en ce moment, reposent sur un gage foncier, 6 0/0 d'intérêt, remboursables au double, et obtiennent réellement la faveur des capitalistes. A. DUPORT.

(*Correspondance générale de l'Industre.*)

BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 73 10

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Ferme à 96 00

BOURSE DU 1er OCTOBRE.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Ferme à 73 30.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 96 10.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

---

rive par bonheur à l'endroit qu'il fallait : le monsieur tenait son garçon..... — « Sauvez, sauvez mon fils, me dit-il, les forces me manquent, le froid me glace; mon Dieu! ayez pitié de lui!.....» Aussitôt, mère, je nage droit à terre, je passe le petit à Thomas qui s'était mis à l'eau, — un brave homme, ce Thomas; il s'exposait à rester planté dans la vase! — Enfin je reviens encore à temps pour crocher le monsieur qui coulait, un certain Dumaine, un richard de l'île de Ré. Ça va me faire du tort, bien sûr! Je ne voulais pas dire que c'était moi, on m'a vendu. Ah! je réponds bien qu'on ne m'y repincera de ma vie! Je me boucherai les oreilles, je serai sourd, plus sourd qu'un sourd-muet : voilà!

La vieille mère avait pris les mains calleuses du matelot et les réchauffait dans les siennes; elle lui souriait doucement : elle était fière de son fils.

— Michel, tu as bien fait, dit-elle, pourquoi te désoler ainsi?

— Parce qu'on saura que c'est moi et que ça me vaudra de la misère. Je vous ai dit cinquante fois mes motifs.

— Mon enfant, si, comme tu le crois, ces sauvetages te font du tort à terre, ils ne t'en feront pas dans le ciel.

— Et je réponds, moi, que le bon Dieu a ses raisons pour faire chavirer les canots et qu'on ne doit pas aller contre sa volonté..... C'est même une idée, voyez-vous, un sujet de plus pour qu'une autre fois je me tranquillise.

— La mer est bien grosse ce soir, interrompit la vieille femme avec une sorte d'effroi, tu auras failli te noyer, mon pauvre Michel?

— Oh! oui, c'est vrai. Un moment j'ai senti mes pieds qui touchaient la vase, j'ai cru que j'y coulais.

— Mon brave fils, mon enfant, dit la pauvre mère, et je ne t'aurais plus revu. Mon Dieu! je serais morte aussi de douleur.

— Quand on est bête comme moi, on ne songe à rien de tout ça... Et qui vous ferait la *délègue* de sa paye, si j'étais noyé? Je suis un sans cœur de fils; si je ne me retenais pas, je me battrais.

La veuve Martaillo était violemment émue. Le quartier-maître se promenait dans la chambre; au bout d'un instant, il déboutonna sa veste et défit sa ceinture de cuir.

— Voyez-vous, mère, cet agrément de sauver des bavards de gamins comme celui de ce soir! J'avais encore trois jours francs, eh bien, adieu. Je ne veux pas qu'on me retrouve ici demain; je me sauve à bord; avant le jour, je serai en route.

— Quoi! déjà! je t'ai à peine vu.

— J'ai peur de ce M. Dumaine, moi; il faut que je pousse au large.

— Mais, mon pauvre garçon, quel mal peut-il t'arriver? Que veux-tu qu'on te fasse?

— Je n'en sais rien. Je sais que mes sauvetages m'ont toujours mal tourné, c'est connu? Celui-ci commence par coûter trois jours de permission, à la case, avec ma mère.

— Reste, Michel, je t'en prie.

— Assez causé. Demain matin, je viendrai vous embrasser dans votre lit. Ce soir, faisons nos comptes et attrappe à se coucher.

En disant ces mots, le marin déboucla sa ceinture. Il en fit sortir une vingtaine de pièces de cinq francs qu'il divisa en trois parts inégales.

— Primo, d'abord, mère, voici la moitié de mon décompte, et d'une! c'est de droit. Secondement, si j'avais passé ici encore trois jours à 10 francs par jour de *regalamentos*, comme dit l'Espagnol, j'aurais mangé 30 francs; après tout vaut mieux que ça vous serve, et de deux! — Reste 20 francs, de quoi faire ma provision de fil, aiguilles, savon et tabac pour la campagne, j'aurai encore 5 franc, frais de route payés. Le commissaire n'a jamais si bien compté que moi.

Le marin replaça 20 francs dans sa ceinture, donna le bonsoir à sa mère, et s'endormit : mais la pauvre femme s'agenouilla auprès de son lit, et pria longtemps pour son brave Michel.

Le lendemain, aux portes ouvrantes, Martaillo sortait à grands pas de La Rochelle comme un malfaiteur qui tremble d'être arrêté.

(*La suite au prochain numéro.*)

Etude de Me VAILLIER, huissier à Saumur.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

On fait savoir que le dimanche trois octobre mil huit cent cinquante-huit, heure de midi, il sera procédé, par le ministère de Me Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères et dernier enchérisseur, au domicile du sieur GENNEVRAIS-DILLAY, cultivateur à Grandfonds, commune de Brézé, des meubles et effets mobiliers dont le détail suit :

Armoire, tables, buffets, bois de lits, couettes, draps de lit, serviettes, couvertures en laine, chemises à usage d'homme et de femme, batterie de cuisine, une vache, un cheval, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant. (477)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UN PRÉ, à prendre dans le pré de l'Ardoise, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 1 hectare 31 ares, joignant un chemin et MM. Ory et Bernard.

S'adresser à Me CLOUARD. (470)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, rues des Capucins et de la Visitation,

Louée à MM. Cordé, Baraillard et autres, et comprenant caves, deux boutiques, premier étage, grenier, cour et dépendances.

S'adresser à Mme JAGOT, 42, rue de Bordeaux, ou à Me CLOUARD. (459)

A VENDRE

Une MAISON (*Café-Saumurois*), sise rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à Me LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

1° Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2° Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

La jolie Propriété de la Bienboire,

Sise commune de Souzay.

1re *Qualité de VIN des Coteaux.*

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'daresser au bureau du Journal.

A VENDRE
OU A LOUER
LA FUIE,

SITUÉE FAUBOURG NANTILLY,

Consistant en maison de maître et dépendances, logement de fermier, jardins, bosquets, vignes et terres labourables, le tout d'une contenance de 5 hectares 35 ares 53 centiares.

La location comprendrait seulement la maison de maître avec jardin.

S'adresser, pour voir la propriété, sur les lieux, et, pour en traiter, chez Me DUTERME, notaire à Saumur. (433)

A VENDRE ou A LOUER

Pour entrer de suite en jouissance,

UNE MAISON,

Sise rue de la Tonnelle, n° 11,

Anciennement occupée par le sieur Blanadet, teinturier.

S'adresser à Me DUTERME, notaire à Saumur. (457)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne.

S'adresser à M. LEROY, à côté.

A Céder de suite,

POUR CAUSE DE DÉPART,

UN FONDS DE TAILLEUR,

Bonne Clientèle,

Dans un des plus beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A Louer Présentement

Une belle MAISON d'habitation, également propre au commerce, avec cave, écurie, remise et vaste angar, située rue du Petit-Thouars, n° 2, à Saumur.

S'adresser dans la Maison. (438)

Mme GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 *cent.*

Dépôt à Saumur, chez M. LECOTTIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

MAGASIN DE MEUBLES,

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les **MARCHANDISES** cotées à prix fixe.

INSECTICIDE VICAT

EXPOSITION UNIVERSELLE 1855. — MÉDAILLES D'ARGENT 1857-58.

Destruction complète de tous les INSECTES *des fourrures, lainages, appartements et cultures.*

Efficacité et inocuité garanties

Par 17 rapports de conseils d'hygiène, d'académies de médecine, des sciences, de sociétés impériales d'agriculture, d'horticulture, etc. — Fournisseur de l'armée, de la marine, des hôpitaux, lycées, écoles vétérinaires, etc.

SOUFFLET GARNI DE POUDRE, 50 C.—FLACONS, 8 FR., 1 FR. 25 C., 75 C. ET 50 C.

DÉTAIL, chez M. PIE, droguiste à Saumur.

GROS. — LYON, rue Bugeaud, 10; — PARIS, rue Saint-Honoré, 123.

(*Exiger la griffe de l'inventeur Vicat.*) (481)

NOUVEAU BANDAGE A RÉGULATEUR

pour la guérison radicale des *hernies* et *descentes*, ne se trouve que chez l'inventeur H. BIONDETTI DE THOMIS, rue Vivienne, 48, à Paris, seule maison de ce nom qui ait obtenu des médailles pour la supériorité de ses produits. *Ceintures abdominales* et *hipogastriques*, *bas pour varices* légers et sans gène. (Pour toute demande, écrire franco). (236)

POUDRE DE A. MISMAQUE, breveté s. g. d. g., fournisseur de la préfecture de police et autres grands établissements du gouvernement, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., etc. La *Poudre-Mismaque* détruit de suite et sans danger *Punaises, Puces, Fourmis, Vers des meubles*, et tous insectes; à Paris, 11, rue Mazagran; et à Saumur, M. Peralo-Coutard, négociant, rue du Puits-Neuf, et dans toutes les villes du département. (476)

---

3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour recevoir le PHILOPODE *franco* par le retour du courrier. (341)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

UN AN.
Huit francs.
Religion. — Famille.

L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

SIX MOIS,
Quatre francs.
Travail. — Propriété.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les journaux politiques *illustrés*, C'EST l'AMI DU PEUPLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence; son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, depuis le cinq mars 1858, d'importantes améliorations.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de texte, toutes les semaines, et chaque numéro contient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'administration de l'*Ami du Peuple* ne négligera rien pour arriver à multiplier le nombre des gravures dans le journal, et les portraits de tous les contemporains célèbres passeront successivement sous les yeux du lecteur.

La rédaction de l'*Ami du Peuple* embrasse toutes les questions intéressantes du moment. Il publie chaque semaine : 1° une *Revue générale de la semaine;* 2° les *Actes officiels*, extraits du *Moniteur universel;* 3° une *Chronique générale*, comprenant les faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les détails curieux et piquants de la politique quotidienne : 4° une *Chronique départementale ;* 5° des *Variétés* d'un haut intérêt; 6° un *Feuilleton* choisi avec soin, et où la religion et la morale sont toujours respectées; 7° un *Bulletin commercial* qui tient le lecteur au courant des prix du grain, des bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'*Ami du Peuple* publie en outre des articles sur l'agriculture et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Les abonnésde l'*Ami du Peuple* reçoivent toutes les semaines leur numéro le dimanche matin au plus tard.

Avec l'*Ami du Peuple* le lecteur qui n'a de loisirs que le dimanche est aussi bien au courant des faits et des évènements du jour que s'il lisait tous les journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il N'EXISTE PAS en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdomadaire et donnant de plus *des gravures* chaque semaine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'*Ami du Peuple*.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un *bon de poste* de *huit* francs pour UN AN, ou de *quatre* francs pour SIX mois, à l'adresse de M. le directeur de l'*Ami du Peuple*, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,